

Les Coccinelles

ça bouge en français!



Guide des parents

École Patricia-Picknell
1257, Croissant Sedgewick
Oakville, Ontario
L6L 1X5
Tél.: (905) 825-2029

École Sainte-Marie
336, Promenade Maurice
Oakville, Ontario
L6K 2X3
Tél.: (905) 849-0903

École Renaissance
1226, Chemin Lockhart
Burlington, Ontario
L7S 1H1
Tél. : (905) 333-0202

École Du Chêne
150, Promenade Ridge
Oakville, Ontario
L6H 1B8
Tél.: (905) 842-2882

www.lescoccinelles.ca

Septembre 2015

Table des matières

Déclaration de mission	
En bref	2
1 Structure	3
1.1 Structure organisationnelle	3
1.2 Le personnel	3
1.3 Contacts	4
2 Philosophie	5
2.1 Développement de programmes	5
2.1.1 <i>Les objectifs des programmes</i>	6
2.1.2 <i>Activités favorisant le développement aux programmes pour les enfants de 2 ½ à 4 ans</i>	6
2.2 Participation des parents	6
3 Les Programmes	7
3.1 Service de garde à temps complet	7
3.2 Programme avant et après l'école	7
3.3 Croque-matin	8
4 Frais	8
4.1 Frais d'inscription	8
4.2 Finances	8
4.3 Reçus	9
4.4 Chèques retournés	9
4.5 Retards de paiements	9
4.6 Parents retardataires	10
4.7 Politique de vacances	10
4.8 Renseignements sur les subventions	10
5 Admission	10
5.1 Inscription	10
5.2 Priorités	11
5.3 Intégration	11
5.4 Liste d'attente	11
6 Politique sur le départ	11
7 Jours fériés	12
8 Santé	12
8.1 Les pratiques sanitaires	12
8.2 Maladies	13
8.3 Les médicaments	14
8.4 L'immunisation	15
8.5 La nutrition	15
8.6 Les fêtes	15
9 Vêtements, effets personnels	15
10 Sorties et activités spéciales	16
11 Urgences	17
11.1 Accidents et incidents graves	17
11.2 Adresses des lieux de refuge	18
12 Gestion du comportement	18
13 Surveillance des bénévoles et des étudiants	18
14 Sujet divers	19

Déclaration de mission

« Les Coccinelles d’Oakville Inc. » est un organisme avant-garde de langue française et un leader au niveau de l’éducation à la petite-enfance qui offre des services de qualité visant à l’épanouissement global de l’enfant et facilite l’intégration de l’enfant à l’environnement scolaire. « Les Coccinelles d’Oakville Inc. » offre des services de soutien aux familles francophones.

En bref

«**Les Coccinelles d’Oakville Inc.**» est un organisme d’expression française, à but non lucratif, incorporé, se proposant de promouvoir l’identité francophone de l’enfant par l’intermédiaire de l’expérience de groupe.

«**Les Coccinelles d’Oakville Inc.**» se concentre sur l’apprentissage de la langue française par l’intermédiaire de jeux, de comptines et de chansons.

«**Les Coccinelles d’Oakville Inc.**» cherche à offrir aux enfants l’occasion de jouer, de s’exprimer en français et de mieux se préparer à s’intégrer au milieu scolaire français, le moment venu.

Soumis aux critères du Ministère de l’éducation, «**Les Coccinelles d’Oakville Inc.**» doit obtenir un permis d’opération et doit se soumettre aux exigences du Ministère. Le nombre total d’enfants admis est déterminé en fonction des dimensions du local. Le personnel autorisé à enseigner, doit être diplômé dans l’enseignement des petits. Les parents sont donc doublement assurés que les enfants vivent dans un milieu adéquat et que le programme proposé répond aux besoins des enfants.

«**Les Coccinelles d’Oakville Inc.**» est, en fait, une famille recréée artificiellement pour répondre aux besoins de la communauté française. La direction et le personnel cherchent à créer une atmosphère française afin de permettre aux enfants de vivre dans un contexte français et de partager leurs jeux avec des camarades francophones. En faisant cela, ils visent également à créer des liens étroits avec les enfants en prenant une part active à leurs activités.

1. Structure

1.1. Structure organisationnelle

La société est administrée par un conseil d'administration, composé d'un minimum de trois (3) et d'un maximum de neuf (9) administrateurs.

Après chaque assemblée annuelle ou si le mandat du dirigeant sortant a autrement pris fin, le conseil d'administration doit nommer :

- (i) un président;
- (ii) un vice-président
- (iii) un trésorier;
- (iv) un secrétaire; et
- (v) tout autre dirigeant que le conseil d'administration juge opportun

Une personne ne peut pas occuper le même poste de dirigeant pour plus de trois années consécutives.

Le Président et le Vice-président doivent être choisis parmi les administrateurs. Bien qu'il soit préférable que tout autre dirigeant soit également un administrateur, ceci n'est pas obligatoire.

Lorsque le poste de directeur/directrice général(e) est vacant, le conseil d'administration doit nommer un(e) nouveau (nouvelle) directeur/directrice général(e).

Si vous êtes intéressé à vous impliquer au sein du conseil d'administration en tant que bénévole ou si vous désirez référer un(e) éducateur/éducatrice, n'hésitez pas à contacter la direction de «Les Coccinelles d'Oakville Inc. ».

1.2 Le personnel

En ce qui concerne le personnel d'administration payé, « Les Coccinelles d'Oakville Inc. » utilise les services d'une directrice générale à temps plein et une coordinatrice.

De plus, « Les Coccinelles d'Oakville Inc. » embauche des superviseuses (une pour chaque site), une adjointe en gestion des programmes de site (lorsque le site en question a une capacité de plus de 100 enfants), des éducateurs/éducatrices qualifié(e)s et des aides éducateurs selon le nombre d'inscriptions et les exigences du ministère (ratios éducatrice : enfants).

1.3 Contacts

École Patricia-Picknell

1257, Croissant Sedgewick
Oakville, Ontario
L6L 1X5
Tél.: (905) 825-2003
superviseurPP@lescocinelles.ca

École Sainte-Marie

336, Promenade Maurice
Oakville, Ontario
L6K 2X3
Tél.: (905) 849-0903
superviseurSM@lescocinelles.ca

École Renaissance

1226, Chemin Lockhart
Burlington, Ontario
L7S 1H1
Tél. : (905) 333-0202
superviseurRE@lescocinelles.ca

École Du Chêne

150, Promenade Ridge
Oakville, Ontario
L6H 1B8
Tél.: (905) 842-2882
superviseurDC@lescocinelles.ca

Le bureau d'administration est situé dans l'école Patricia-Picknell :

Les Coccinelles

1257, Croissant Sedgewick
Oakville, Ontario
L6L 1X5
Tél : (905) 825-2029

Adresses courriels:

Administration : admin@lescocinelles.ca

Pour communiquer avec la coordinatrice au bureau d'administration au sujet de votre relevé de compte, les inscriptions, ou pour toute autre information.

Direction : directrice@lescocinelles.ca

Pour communiquer avec la directrice générale. Toute correspondance envoyée à cette adresse courriel sera jugée confidentielle.

Conseil d'administration : ca@lescocinelles.ca

Pour communiquer avec le conseil administratif pour toutes suggestions ou commentaires au sujet des programmes.

2. Philosophie

Une philosophie envers l'éducation. Chaque enfant est un individu, avec un rythme et un style d'apprentissage qui lui est propre. Le jeu est une avenue importante dans l'apprentissage. Les enfants apprennent en prenant une part active au jeu selon leurs intérêts. Nos programmes sont aussi inclusifs.

La philosophie de discipline. Le renforcement positif est utilisé en tout temps, ce qui encourage l'indépendance et l'estime de soi. Notre philosophie vise à donner à l'enfant la liberté de choix et à établir des normes raisonnables.

Notre objectif principal consiste à créer un environnement propice au développement global de l'enfant. « Les Coccinelles d'Oakville Inc. » est un endroit où l'enfant est heureux et en sécurité.

« Les Coccinelles d'Oakville Inc. » a aussi pour objectif d'aider l'enfant à développer son sens de l'autonomie et de l'autodiscipline. Il importe :

- de savoir ce qu'un enfant peut accomplir à chaque niveau de son développement
- de créer un environnement où l'enfant peut apprendre à faire les choses par lui-même
- d'aider à l'enfant à reconnaître les exigences de la vie en société
- d'assurer que l'enfant éprouve de la joie de vivre en société
- de s'assurer que l'enfant ressente les joies de réussites personnelles
- de bien expliquer l'emploi du temps et les périodes de jeu à l'enfant afin qu'il comprenne et puisse y participer pleinement
- que l'enfant ait de nombreuses occasions de faire un choix personnel de comportement qui lui permet d'apprendre à faire des choix

2.1 Développement des programmes

« Les Coccinelles d'Oakville Inc. » offre des services de garde éducatifs et à cette fin, l'organisme doit appliquer un programme éducatif comportant des activités ayant pour but le développement global de l'enfant sur les plans affectif, social, moral, cognitif, langagier, physique et moteur.

Les responsables des programmes possèdent toutes les compétences nécessaires, afin de mettre en œuvre l'ensemble des activités, qui favoriseront le plein épanouissement de votre enfant. La direction revoit tous les programmes de façon régulière et des améliorations y sont apportées tout au long de l'année.

Guide des parents

2.1.1 Les objectifs des programmes

- Assurer aux enfants des expériences positives sur les différents plans de leur développement
- Permettre aux enfants de vivre les différents aspects de leur développement par le jeu
- Encourager l'autonomie de l'enfant

2.1.2 Activités favorisant le développement pour les bambins et les préscolaires

- Psychomoteur, langage, socio affectif
- Encouragement de l'intérêt au jeu et au matériel
- Relation enfant/enfant
- Relation enfant/adulte
- Manipulation
- Locomotion
- Schéma corporel
- Relation spéciale
- Développement du langage
- Aspect biologique
- Valeur
- Jeu individuel ou jeu en groupe

Les programmations sont affichées aux murs/babillards des sites/salles où se déroulent les programmes.

2.2 Participation des parents

Les parents/titulaires sont précieux pour les enfants et pour le bon fonctionnement de l'organisme. La participation des parents/titulaires est fortement encouragée dans les cadres suivants :

- Au sein des différents comités (voir la section 1.2 Le personnel)
- Pour aider à la supervision lors de sorties occasionnelles
- Aux événements spéciaux (ex : spectacle de fin d'année)
- A l'assemblée générale annuelle (généralement au mois d'octobre)
- Toutes suggestions pour améliorer les services
- Participation dans les campagnes de financement/levée de fond
- D'apporter des dons soit par des biens ou monétaires.

Annuellement, les parents/titulaires bénévoles qui aident auprès des enfants, doivent fournir une vérification d'antécédents judiciaires à la direction.

3 Les Programmes

3.1 Programme « Garderie »

« Les Coccinelles d’Oakville Inc. » offre un programme de service de garde à temps plein (pleines journées), destiné aux enfants âgés de 18 mois à 2 ½ ans (groupe bambins) et de 2 ½ à 4 ans (groupe préscolaires).

Ce programme éducatif et varié est présenté par un personnel compétent dans une ambiance amicale et permet à l’enfant de poursuivre son développement physique, affectif, social et intellectuel. Il permet à l’enfant de s’épanouir dans un milieu francophone, tout en favorisant l’apprentissage par le jeu créatif.

Horaire

Le programme garderie est offert du lundi au vendredi de 7h00 à 18h00.

Note : Veuillez déposer vos enfants au plus tard à 9h30 pour qu’il puisse profiter de tous les bénéfices du programme

Options :

- 2 jours semaine mardi et jeudi
- 3 jours semaine lundi, mercredi et vendredi
- 5 jours semaine du lundi au vendredi

Endroits

336, Promenade Maurice, Oakville (école Sainte-Marie)
150, Promenade Ridge, Oakville (école Du Chêne)
1226, Chemin Lockhart, Burlington (école Renaissance)

3.2 Programme « Avant et Après l’école »

Ce programme est offert aux élèves des écoles Patricia-Picknell, Sainte-Marie, Renaissance et Du Chêne. Il est destiné aux enfants âgés entre 4 et 12 ans et cherche à être le lien francophone naturel entre le milieu familial et scolaire. Tenant compte de l’âge varié des enfants, le programme vise à fournir les éléments suivants :

- des opportunités de croissance, de découverte et d’apprentissage
- des activités qui favorisent le développement physique et intellectuel, social et individuel
- une ambiance où règnent le respect et la confiance
- un environnement sécuritaire, chaleureux et confortable

Horaire

Dès 7h00 le matin jusqu’au début des classes et à partir de la fin des classes jusqu’à 18h00.

Guide des parents

Endroits

1257, Croissant Sedgewick, Oakville (école Patricia-Picknell)
336, Promenade Maurice, Oakville (école Sainte-Marie)
150, Promenade Ridge, Oakville (école Du Chêne)
1226, Chemin Lockhart, Burlington (école Renaissance)

3.3 Croque-Matin

« L'heure du conte » à la bibliothèque municipale offre des chansons, comptines et histoires en français pour les enfants de 1 à 5 ans.

Programme gratuit, aucune inscription n'est requise. Tous sont les bienvenus!

Horaire

SVP consulter notre site web pour les adresses et les heures du programme selon l'endroit et la saison. www.lescoccinelles.ca

4 Frais

4.1 Frais d'inscription

Les frais d'inscription de 40\$ par enfant ou 75\$ par famille doivent être payés à l'inscription. Ces frais sont annuels et non-remboursables.

N.B. Les frais d'inscription sont valides du 1^{er} septembre au 31 août de l'année suivante. Les frais d'inscription sont donc dus chaque année.

4.2 Finances

Une liste des frais est incluse dans la trousse d'inscription. Les tarifs, qui sont présentés à l'assemblée générale d'octobre chaque année, sont sujets aux changements.

A l'inscription, le parent/titulaire doit choisir l'option de paiement voulue; paiement par carte de crédit ou chèques postdatés :

- **Cartes de crédit** : Le parent/titulaire doit tenir l'information de sa carte de crédit à jour en avisant le bureau d'administration de tous changements (nouveau numéro de carte, nouvelle date d'expiration...) (905) 825-2029.
- **Chèques postdatés** : Le parent/titulaire doit remettre tous les chèques pour l'année complète (septembre à août). Les chèques doivent être libellés à l'ordre de « Les Coccinelles ». SVP inscrire les notes suivantes sur les chèques : le nom de l'enfant; le nom de l'école (PP, SM, RE ou DC), le nom du programme et le mois pour lequel le chèque sera versé.

Guide des parents

Les frais de garde mensuels sont payables le premier jour de chaque mois. Il n'y aura aucune réduction de tarif pour les jours fériés, de maladies ou de vacances.

Programme « Garderie » : Un dépôt de 150\$ par enfant est exigible. Le dépôt est payable dès l'inscription et sera remboursé à la fin du séjour de l'enfant à la garderie. En cas d'annulation avant la date de début à la garderie, le dépôt est non-remboursable.

Le remboursement du dépôt sera effectué suite à une notification écrite de la date de départ de l'enfant (1 mois d'avis) et que tous les frais auront été payés. Les montants en souffrance seraient alors déduits du dépôt. Le remboursement sera émis 2 semaines après le départ de l'enfant.

Pour les programmes « Avant et Après École » : Les frais du premier et du dernier mois de service sont payables dès le premier mois de fréquentation du programme.

- Septembre (ou le premier mois de fréquentation) et juin sont payables ensemble.
- Les frais du dernier mois agissent à titre de dépôt et sont remboursables si l'enfant quitte avant la fin du programme et que tous les frais sont payés. Le départ doit être communiqué par écrit (1 mois d'avis). Les montants en souffrance seraient alors déduits du dépôt.

Nous offrons aussi des services durant les journées pédagogiques, semaine de relâche et vacances d'été à certains sites, ceux-ci sont à frais additionnels.

4.3 Reçus

Un reçu de frais de garde payés (au cours de l'année calendrier) sera émis au plus tard le 28 février de chaque année. SVP aviser le bureau d'administration de tout changement d'adresse même après le départ de votre enfant (905) 825-2029 ou admin@lescoccinelles.ca.

Si vous avez besoin de reçus mensuels ou pour toute autre demande spécifique pour les reçus SVP aviser le bureau d'administration par courriel à admin@lescoccinelles.ca.

4.4 Chèques retournés

Des frais de 40\$ seront facturés pour tout chèque fait sans provisions ou refus de paiement par carte de crédit.

4.5 Retards de paiements

Pour tout retard de paiement de plus de trente jours, 1.5% sera ajouté mensuellement aux factures en souffrance. Après 3 mois de retard, « Les Coccinelles d'Oakville Inc » se réserve le droit de retirer l'enfant du programme.

Guide des parents

4.6 Parents retardataires

Les heures d'ouverture et fermeture établis doivent être respectés. En cas de retard le parent/titulaire doit, si possible, aviser le/la responsable du programme. **Une pénalité de 10\$ plus un montant de 1\$ par minute de retard sera facturée. Après 5 retards, la pénalité exigée sera de 20\$ plus un montant de 2\$ par minute de retard additionnelle.**

Lorsque le parent/titulaire arrive, celui-ci devra de signer l'heure d'arrivée et le montant qu'il sera facturé pour son retard. À la fin du mois courant, le parent/titulaire recevra une facture pour les frais de retard accumulés durant ce mois.

Aucun argent ne doit être remis à l'éducateur/trice.

Les retards doivent être exceptionnels et non réguliers. « Les Coccinelles d'Oakville Inc. » se réserve le droit d'exiger le retrait d'un enfant dont les parents, gardiens légaux ou tuteurs ne respectent pas, de façon répétée, les heures d'exploitation du programme.

4.7 Politique de vacances

Les familles ayant des enfants inscrits à temps plein (5 jours/semaine) à la garderie seront créditées une semaine de frais de garde lorsque l'enfant aura fréquenté la garderie à temps plein pendant 12 mois consécutifs. Ceci est en reconnaissance des vacances prises au cours de l'année. Le crédit est payable le mois de « l'anniversaire » de l'inscription à la garderie. La tarification mensuelle est aussi ajustée selon la fermeture des services entre Noël et le jour de l'An; ceci représente une deuxième semaine de vacances.

4.8 Renseignements sur les subventions

Des subventions pour les frais de garde, sont disponibles par l'entremise de la région de Halton pour les familles qui se qualifient. Pour plus de renseignements communiquez avec « Region of Halton Children's Services » par téléphone (905) 825-6000 ou via le site web : www.halton.ca/subsidycalculator

5 Admission

5.1 Inscription

Les parents/titulaires qui désirent inscrire leur(s) enfant(s) à « Les Coccinelles d'Oakville Inc. », doivent d'abord faire une demande en complétant le formulaire réservé à cette fin. Les renseignements contenus dans les trousse d'inscriptions sont confidentiels et nul ne peut donner ou recevoir soit par écrit ou verbalement ces informations sans l'autorisation du parent/titulaire.

Guide des parents

5.2 Priorités

Les inscriptions des enfants sont admissibles par la priorité suivante :

- Les enfants du personnel de « Les Coccinelles d’Oakville Inc.»
- Un frère ou une sœur déjà inscrit(e) à un des programmes de « Les Coccinelles d’Oakville Inc. »
- Temps plein avant temps partiel
- Date de l’inscription à la liste d’attente

Toute inscription ou admission sera laissée à la discrétion de la direction et du conseil administratif.

5.3 Intégration

Des places sont disponibles pour les enfants ayant des besoins particuliers. Les éducateurs/trices sont disponibles pour travailler avec une personne-ressource et/ou le/la pédiatre de l’enfant. Les renseignements contenus dans les fiches d’inscription sont confidentiels.

5.4 Liste d’attente

Les places sont limitées dans tous les programmes. Lorsque le programme est complet, une liste d’attente est dressée. Aucune place n’est garantie.

6 Politique sur le départ

Les parents/titulaires qui désirent retirer leur enfant d’un programme, doivent le confirmer à la direction par écrit, en donnant **un mois d’avis pour tous les programmes**. Dans le cas contraire, le parent/titulaire sera responsable du paiement complet. **Aucune résiliation verbale ne sera acceptée**. Des frais de 25\$ sont applicables pour tous changements ou annulation durant l’année.

En cas de non-respect des règlements, la direction se réserve le droit de refuser la participation au programme. De plus, nous réservons le droit de refuser la participation d’un enfant dans tout cas d’harcèlement venant du parent/titulaire.

Si un enfant fait preuve de harcèlement ou d’intimidation nous procéderons à la discipline progressive.

- Rapport d’incident remis aux parents/titulaires de l’enfant fautif;
- Rencontre avec tous les enfants impliqués et leur parents/titulaires;
- Envoi à un service de consultation;
- Communication écrite d’un dernier avertissement;
- Suspension;
- Retirer l’enfant des programmes.

7 Jours fériés

« Les Coccinelles d'Oakville Inc. » sera fermé les jours suivants :

- La fête du Travail (septembre)
- Le jour de l'Action de grâces (octobre)
- Du 24 décembre au 2 janvier
- Fête de la famille (février)
- Vendredi Saint et lundi de Pâques (mars ou avril)
- La fête de la Reine (mai)
- La fête du Canada (1^{er} juillet)
- La fête civique (premier lundi du mois d'août)

Les programmes «Avant et Après l'école» suivent le calendrier scolaire.

Selon la demande, « Les Coccinelles d'Oakville Inc. » offre un camp de jour lors des journées pédagogiques et pendant la semaine de relâche (mars), ainsi qu'un camp d'été durant les mois de juillet et août.

Puisque nous opérons dans les écoles, nos services seront aussi fermés si l'école ferme soit pour des raisons d'intempéries ou pour toute autre urgence. En cas de fermeture, les familles seront avisées par courriel. Cet avis sera communiqué aussitôt que « Les Coccinelles d'Oakville Inc. » sera informé de la fermeture par les écoles. La fermeture des programmes sera aussi affichée sur le site web : www.lescoccinelles.ca. Le cas échéant, aucun remboursement ou rabais sur les tarifs ne sera accordé.

8 Santé

8.1 Pratiques sanitaires

Les équipements et jouets fréquemment utilisés sont lavés lorsqu'ils sont sales, et ce au moins une fois par semaine.

La fontaine d'eau est désinfectée chaque matin. Les tables et la salle de toilette sont désinfectées après chaque utilisation.

Avec l'aide du responsable du programme, les enfants doivent laver leurs mains avant les repas et les collations et après chaque utilisation de la toilette, en revenant de l'extérieur, ainsi qu'après avoir éternué, toussé ou s'être mouché.

Guide des parents

8.2 Maladies

Une brève observation sera faite lorsque l'enfant arrivera pour la journée. Les enfants malades ne seront pas admis, pour leur bien-être et pour la protection de leur entourage.

Si un enfant devient malade au cours de la journée (fièvre, éruption cutanée, diarrhée, vomissement ou maladie transmissible), le/la responsable du programme contactera les parents/titulaires, afin que l'on vienne le chercher le plus rapidement possible.

Le tableau ci-dessous indique les symptômes pour lesquels l'enfant doit rester à la maison pour une période d'au moins 24 heures suivant la dernière occurrence de symptômes. Nous suivons les recommandations du **Halton Health Resource** (version Février 2015)

Symptômes de maladie	Description
Fièvre	Pour toute température de plus de 37.7 degrés Celsius (100F)
Problèmes respiratoires	Difficulté à respirer ou respiration rapide Quinte de toux répétitive L'enfant ne peut pas s'étendre sans tousser
Vomissement	Tout vomissement
Diarrhée	Des selles multiples très liquides
Yeux/nez qui coulent	Si les yeux ou le nez coule et de couleur vert ou jaune
Éruptions cutanée	Des éruptions qui ne sont pas diagnostiquées ou contagieuses. Ou s'il y a une croûte jaune/verte qui s'est formée.
Démangeaisons	Des démangeaisons incessantes soit sur le corps ou le cuir chevelu
Comportement	Si l'enfant n'est pas lui-même, c.-à-d. ne mange pas, pâle, irritable...
Mal de gorge	Surtout quand accompagné par d'autres symptômes
Teint de couleur inhabituel	Yeux ou peau – jaunâtre Selles – grises ou blanches Urine – très foncée, de la couleur du thé

Le tableau ici-bas indique les périodes d'exclusion pour certaines maladies :

Maladies	L'enfant peut retourner au service de garde :
Coqueluche	5 jours après le début du traitement antibiotique. En l'absence de traitement antibiotique : 3 semaines
Conjonctivite purulente	24 heures après le début du traitement antibiotique
Dermatomycose	Après le début du traitement; l'enfant ne devrait pas se baigner ou jouer dans de l'eau jusqu'à la fin du traitement
E.Coli	Jusqu'à ce que deux échantillons de selles soient testés négatives

Guide des parents

Maladies	L'enfant peut retourner au service de garde :
Gale et poux	après la 1 ^{ère} application du traitement
Giardie	24 heures après la diarrhée est fini.
Hépatite A	Une semaine après le premier signe de jaunisse
Impétigo	24 heures après le début du traitement antibiotique
Influenza	5 jours après l'apparition des symptômes
Méningite	La décision doit être prise par un médecin
Oreillons	9 jours après le début du gonflement des glandes parotides
Rougeole	4 jours après le début des rougeurs
Rubéole	7 jours après le début des rougeurs
Scarlatine	24 heures après le début du traitement antibiotique
Shigelle	Jusqu'à ce que deux échantillons de selles soient testés négatives
Streptocoque	24 heures après le début du traitement antibiotique
Tuberculose – Actif	Appelez Santé publique 905-825-6000
Vers intestinaux	24 heures après le début du traitement antibiotique

8.3 Médicaments

Les membres du personnel désignés peuvent administrer des médicaments d'ordonnance ou en vente libre conformément aux lois provinciales et Article 37 apparaissant dans le « Day Nurseries Act ».

Le personnel administrera les médicaments d'ordonnance à votre enfant seulement si vous signez et datez le formulaire d'autorisation de « Les Coccinelles d'Oakville Inc. ». Le parent/titulaire se doit d'aviser le personnel si son enfant prend des médicaments à la maison, afin que l'on puisse le surveiller en cas d'effets secondaires.

Tous les médicaments doivent être présentés dans leurs contenants originaux qui doivent porter une étiquette indiquant clairement le nom de l'enfant, le nom du médicament, l'heure à laquelle ils doivent être administrés, la dose, la date d'achat et la façon de le ranger. Pour un médicament acheté en vente libre, le reçu original d'achat doit être remis avec le produit.

Pour que des médicaments en vente libre puissent être administrés à un enfant, il faut présenter un formulaire d'autorisation daté et signé par le parent/titulaire et le médecin de l'enfant. Le reçu d'achat de ce médicament doit être remis avec le médicament.

Crèmes solaires et crème pour l'érythème fessier : Un reçu d'achat doit être fourni et l'autorisation d'application doit être signée (inclus dans la trousse d'inscription).

Guide des parents

8.4 Immunisation

Le service de la santé d'Halton exige que votre enfant soit immunisé avant qu'il participe à un programme de « Les Coccinelles d'Oakville Inc. ».

À l'inscription, le formulaire d'immunisations (inclus dans la trousse d'inscription) de votre enfant doit être complété et inclus dans son dossier. De plus, SVP joindre la copie du carnet de vaccins ou relevé de vaccins du médecin traitant.

Si votre enfant ne reçoit pas de vaccins pour quelque raison que ce soit, un formulaire d'exemption doit être rempli par le médecin de famille. Vous pouvez vous procurer ce formulaire auprès de la région de Halton (905-825-6000).

8.5 La nutrition

Les services d'un traiteur spécialisé, permet d'offrir aux enfants des repas et des collations saines et équilibrées. Les menus affichés suivent le guide alimentaire canadien et les demandes exigées par le guide des garderies.

Programme « Garderie » :

Les repas et les collations sont inclus dans le tarif mensuel.

Une collation le matin est offerte aux enfants qui arrivent avant 8h45 seulement.

Programme « Avant école »

Les enfants seront invités à prendre une collation dans leur boîte à dîner, donc SVP inclure une collation supplémentaire dans leur boîte à dîner (svp respecter les mêmes consignes que l'école).

Programme « Après l'école »

Les collations après l'école sont incluses dans le tarif mensuel.

8.6 Les fêtes

Aucune nourriture extérieure n'est autorisée à l'occasion des fêtes ou anniversaires. Aucune exception ne sera autorisée. Cependant, nos éducatrices s'assureront que la fête de l'enfant soit soulignée de façon spéciale.

9 Vêtements, effets personnels

Il est recommandé de choisir des vêtements convenables pour l'activité physique et appropriés à la température extérieure. Des chaussures de course sont préférables puisqu'elles sont sécuritaires pour toute activité.

Guide des parents

En tout temps, pour tous les programmes, il est préférable de laisser un ensemble de vêtements de rechange dans un sac. Tous les vêtements doivent porter une étiquette indiquant le nom de l'enfant pour éviter les pertes.

Programme « Garderie »

Les couches et les serviettes humides ne sont pas fournies. Le parent/titulaire doit en apporter en quantité suffisante à chaque semaine. L'éducateur/trice avise le parent via le journal de bord lorsque la réserve doit être renouvelée.

Certains enfants peuvent ressentir le besoin d'avoir un item réconfortant (couverture, doudou, jouet...) jusqu'à ce qu'ils se sentent en confiance. Tous les autres jouets et effets personnels sont rangés dans un endroit sûr jusqu'au moment du départ.

Le parent/titulaire doit apporter une couverture pour la sieste. Nous fournissons seulement le drap sur le lit de l'enfant qui sera lavé une fois par semaine. Cependant, en cas d'accident durant la sieste, le drap souillé sera mis dans un sac de plastique et sera placé dans le casier de l'enfant. Nous vous demandons de bien vouloir laver le drap et le ramener à la garderie le lendemain.

Tous les enfants des programmes de garderie doivent avoir des vêtements de rechange bien identifiés et rangés à la garderie dans un sac-à-dos.

Programmes « Avant et Après école »

Chaque enfant doit avoir une paire de souliers d'intérieur et des vêtements de rechange dans son sac-à-dos (sac d'école). Nous ne gardons pas de souliers au programme.

10 Sorties et activités spéciales

L'autorisation écrite des parents/titulaires est obligatoire pour toute sortie ou activité spéciale. Les frais reliés à une sortie ou une activité spéciale sont communiqués sur le formulaire d'autorisation, s'il y a lieu.

Un parent/titulaire qui refuse que son enfant participe aux sorties ou activités spéciales assume alors la garde de son enfant.

À l'occasion, les enfants font une courte promenade dans le voisinage, visitent la bibliothèque municipale ou vont jouer au parc. Nous n'exigeons pas d'autorisation pour ce genre de sortie. Si le parent/titulaire arrive avec son enfant pendant que son groupe a quitté la garderie pour l'une ou l'autre de ces activités, un diagramme du trajet sera affiché sur la porte. Le parent/titulaire sera invité à aller retrouver le groupe pour déposer son enfant.

11 Urgences

11.1 Les accidents et incidents graves

Malheureusement, les accidents peuvent arriver. Toutes les mesures possibles sont prises pour les éviter.

Les démarches en cas d'urgence consistent à :

- Donner les premiers soins à l'enfant
- Contacter l'ambulance (si nécessaire)
- Contacter le parent ou la «personne à contacter en cas d'urgence»
- Compléter un rapport d'accident
- Contacter le ministère de l'éducation concernant un accident grave

Tous les éducateurs/trices ont suivi un cours de premiers soins, qui est constamment mis à jour.

La garderie détient une politique sur les événements graves pour être en accord avec la loi sur les garderies du Ministère de l'éducation de l'Ontario. Cette politique sur les événements graves doit être révisée chaque année, au minimum.

Note : NE JAMAIS PRENDRE LA VOITURE PERSONNELLE D'UN MEMBRE DU PERSONNEL POUR TRANSPORTER L'ENFANT, **UTILISER L'AMBULANCE** ou ATTENDRE LE PARENT DE L'ENFANT, SI POSSIBLE.

Exigence de la garderie :

En cas d'incident grave, un avis (rapport) doit être complété et soumis au ministère de l'éducation.

Après avoir soumis l'Avis initial d'incident grave (AIIG) au Ministère (**dans les 24 heures qui suivent la communication d'un incident ou quand l'exploitant détermine que l'incident est grave**)

- Remplir et afficher (bien en vue et pendant au moins 10 jours ouvrables) un Formulaire de notification d'incident grave afin de communiquer l'information aux parents/titulaires.
- S'il est mis à jour et contient des renseignements supplémentaires, comme des mesures additionnelles prises par l'exploitant, il doit rester affiché pendant 10 jours à partir de la date de la mise à jour.

*****exception dans le cas d'allégations de mauvais traitement ou de plaintes non vérifiées, dont l'affichage aura lieu à la fin du suivi ou de l'enquête**

Guide des parents

11.2 Adresses des lieux de refuge

En cas d'évacuation de l'école, l'adresse du lieu de refuge :

Pour tous les programmes offerts à l'École Patricia-Picknell
Woodside Branch Library
1274, Rebecca Street, Oakville
Téléphone: 905-815-2036

Pour tous les programmes offerts à l'École Sainte-Marie
Kerr Street Ministries
485 Kerr St, Oakville
Téléphone : 905-845-7485

Pour tous les programmes offerts à l'École Renaissance
Maple Villa Long Term Care Centre
441 Maple Ave, Burlington
Téléphone: 905-639-2264

Pour tous les programmes offerts à l'École Du Chêne
St-Michael School
181 Sewell Drive, Oakville
Téléphone: 905-844-7971

12 Gestion du Comportement

Les enfants apprennent davantage par l'encouragement et l'exemple. Le personnel de « Les Coccinelles d'Oakville Inc. » fait appel à des méthodes positives pour établir les limites, afin d'aider les enfants à adopter un comportement acceptable.

La législation sur les garderies interdit clairement toute forme de punition corporelle, de propos humiliants, de privation des besoins essentiels et de contraintes physiques.

Afin d'assurer un milieu exempt de violence dans lequel tous les enfants et les membres du personnel sont hors de danger et se sentent en sécurité, les comportements violents et agressifs ne sont pas tolérés, ceci s'applique au personnel, les enfants et les parents/titulaires.

13 Surveillance des bénévoles et des étudiants

La garderie détient une politique concernant la supervision des enfants en service de garde par rapport aux bénévoles et stagiaires en accord avec la loi sur les garderies du ministère de l'éducation.

Guide des parents

La politique concernant la supervision des enfants en service de garde par rapport aux bénévoles et stagiaires sera révisée chaque année, au minimum.

De plus, la politique établit les rôles et responsabilités de l'opérateur et du personnel de supervision ainsi que les attentes des bénévoles et stagiaires.

Cette politique a pour but :

- a. D'aider à appuyer le bien-être et la sécurité des enfants inscrits aux services de garde.
- b. Elle sert de guide aux services de garde par rapport à comment assurer la supervision des bénévoles et des stagiaires dans un milieu de garde.
- c. Elle oblige les opérateurs de service de garde à développer et mettre en œuvre une politique pour la supervision des bénévoles et des stagiaires en milieu de garde.

Exigences

Aucun enfant ne peut être supervisé par un individu de moins de 18 ans. Les bénévoles et les stagiaires ne sont pas permis d'être avec les enfants sans être supervisé par un employé qualifié du service de garde.

Les bénévoles et les stagiaires ne doivent pas être compté comme faisant partie des ratios employés : enfants prescrits par la Loi sur les garderies.

En ce qui a trait aux politiques et procédures du service de garde, **les bénévoles et les stagiaires adhéreront aux mêmes critères et politiques que les employés du centre.** Ceci s'applique mais n'est pas limité aux politiques et procédures suivantes :

- Politique de gestion du comportement
- Politique d'anaphylaxie
- Procédures en cas d'urgences
- Politiques d'antécédents judiciaires
- Procédures d'orientation

14 Sujet divers

- Il est interdit de fumer dans les écoles et dans la proximité des entrées selon les lois qui s'appliquent.
- L'accès aux animaux est interdit, sauf avec permission de la direction. L'animal doit être dans une cage et doit avoir son vaccin antirabique à jour.
- Pour la sécurité de vos enfants, l'entrée aux écoles est barrée. Toutes les écoles sont maintenant munies des caméras de surveillance.